

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

Province de Québec

Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce treizième jour de janvier deux mille vingt (13 janvier 2020) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Le but n'est pas d'être meilleur que les autres, mais bien d'être meilleur que la personne que vous étiez hier. »

Robert Lebon

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Adoption du règlement numéro 460-2019 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2020

7. Appui à la Fédération québécoise des municipalités relativement au projet de loi n° 48 sur la réforme de la fiscalité agricole

8. Mandat – Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Lien interrives de la Gabelle

9. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

10. Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

11. Vente de gré à gré d'un terrain pour construction résidentielle – Autorisation de signataires
 12. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)
 13. Modification des résolutions numéros 2019-12-341 et 2017-11-434 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité
 14. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois' Ailes - 2020
 15. Demande d'accès gratuit à la salle Luc-Pellerin – Service d'aide en impôt – Assistance pour remplir des déclarations de revenus
 16. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu à statut temps plein
 17. Attribution de poste – Journalier de classe 1 à statut saisonnier et à temps partiel
 18. Ouverture du poste de Commis à la paie et aux comptes payables
 19. Autorisation - Appel de candidatures – Directeur(trice) adjoint(e) du Service incendie
 20. Autorisation - Appel de candidatures – Membre du Comité consultatif d'urbanisme
 21. Motion de félicitations – Comité culturel et Club Optimiste le Stéphanois – Journée de Noël pour les enfants et « Les carrioles chantées »
 22. Affaires diverses
- Période de questions
23. Clôture de la séance

2020-01-001

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la séance ordinaire du mois de janvier 2020. Il profite de l'occasion pour souhaiter la bonne année, la santé, la prospérité et plusieurs petits bonheurs en famille.

Ensuite, il attire l'attention sur quatre données du budget 2020, soit l'augmentation des taxes foncières de 2,16 %, l'augmentation des taxes pour l'enlèvement des ordures, ainsi que la diminution des taxes pour l'eau et l'égout. De plus, il mentionne les principaux investissements prévus pour l'année 2020, soit plus de 8 000 000 \$ dans l'amélioration du réseau routier, des bâtiments municipaux et des infrastructures souterraines qui font l'objet de différentes aides financières totalisant environ 4 700 000 \$, une appropriation de 298 975 \$ dans le surplus accumulé non affecté, ce qui laisse moins de 3 039 104 \$ en financement à long terme.

Aussi, il fait état des principaux projets planifiés en 2020 :

- Travaux d'asphaltage du chemin Le Petit-Saint-Étienne;
- Stabilisation de la côte Van Dyke (glissières);
- Remplacement d'un ponceau au 4^e Rang;
- Réfection des rues Jean, Christian et Guillemette secteur Lac Robert (municipalisation);
- Acquisition d'un abri à sable;
- Mise aux normes du système de traitement des eaux usées;
- Mise à niveau du puits n° 1;
- Mise en place de jeux d'eau au parc des Grès;
- Installation d'un gazebo, d'une dalle de béton et de tables au parc des Grès;
- Acquisition d'une vingtaine de paires de skis de fond;

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

- Acquisition d'une table de ping pong;
- Remplacement du serveur informatique.

Enfin, le maire félicite le Comité culturel et le Club Optimiste pour l'organisation de la Journée de Noël durant laquelle s'est déroulée l'activité « les carrioles chantées », le 15 décembre dernier, qui fut un succès.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2020-01-002

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 décembre 2019, de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

Rien à ce point.

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2020-01-003

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver :

- Les déboursés, pour la période du *1^{er} au 31 décembre 2019*, totalisant 723 292,38 \$.
- Les comptes à payer, *au 31 décembre 2019*, au montant de 146 580,03 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque,
Secrétaire-trésorière adjointe

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

6. Adoption du règlement numéro 460-2019 fixant les taux de taxation pour l'année financière 2020

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Étienne-des-Grès a adopté, lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2019, par la résolution numéro 2019-12-346, les prévisions budgétaires 2020 totalisant 5 582 249 \$ en revenus et en dépenses;

CONSIDÉRANT que, conformément au projet de loi numéro 155, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* adopté en avril 2018 et à l'article 445 du *Code municipal du Québec* qui stipulent que l'adoption de tout règlement doit désormais être précédée du dépôt, par un membre du conseil, d'un projet du règlement et que le projet de règlement peut être présenté avant, après ou en même temps qu'est donné l'avis de motion, un avis de motion du présent projet de règlement a régulièrement été donné et ledit projet de règlement a été dûment déposé par Marc Bastien lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2019, par la résolution numéro 2019-12-350;

2020-01-004

POUR CES MOTIFS, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte le règlement numéro 460-2019 *fixant les taux de taxation pour l'année financière 2020*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Appui à la Fédération québécoise des municipalités relativement au projet de loi n° 48 sur la réforme de la fiscalité agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que, pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

2020-01-005

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu par les membres du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès :

- **EXPRIME** son désaccord avec le projet de loi n° 48 *sur la réforme de la fiscalité agricole* dans sa forme actuelle;
- **DEMANDE** au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- **TRANSMETTE** copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional(e) et député de Trois-Rivières, M. Jean Boulet, au député de Maskinongé, M. Simon Allaire, ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Mandat – Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel – Demande d'aide financière au Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) – Lien interrives de La Gabelle

CONSIDÉRANT la fermeture du lien interrives de La Gabelle depuis un incident survenu en juillet 2018 et la proposition d'aménagement retenue par le comité de travail qui a été formé avec des représentants des municipalités riveraines, d'Hydro-Québec, du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec, afin d'effectuer l'évaluation de moyens potentiels pour arriver à une solution viable à long terme et ainsi assurer la sécurité de tous les utilisateurs du lien et des employés d'Hydro-Québec pour sa réouverture;

CONSIDÉRANT que le lien interrives n'est pas seulement utilisé par les populations des municipalités riveraines, mais également par les populations des autres municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Étienne-des-Grès souhaitent réaliser un projet pour l'implantation d'infrastructures et de mesures pour y accentuer la sécurité;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite un investissement considérable;

CONSIDÉRANT que l'engagement financier d'Hydro-Québec au projet représente un montant équivalent à 50 % du coût total;

CONSIDÉRANT que l'engagement des Municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Étienne-des-Grès au projet représente un montant équivalent à 50 % du coût total et leurs volontés de se prévaloir d'une aide financière issue du *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le montant maximum pouvant être autorisé par le programme;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit à même les priorités de rayonnement régionales du programme, soit :

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

- Assurer l'occupation dynamique en améliorant la mobilité intra et inter territoriale, en permettant aux citoyens d'avoir accès près de chez eux à des services de proximité de qualité et ainsi favoriser la prospérité et la pérennité économiques;
- Favoriser le bien-être de la population, en ne freinant pas les possibilités de développement de l'offre touristique, culturelle et récréative potentielles du parc nature La Gabelle, contribuant ainsi au développement citoyen et créatif des individus tout en aidant à développer le sentiment d'appartenance fort à leur communauté;

2020-01-006

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel à déposer une demande d'aide financière au *Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)* pour le projet d'implantation d'infrastructures et de mesures pour accentuer la sécurité du lien interrives de La Gabelle pour et au nom des Municipalités de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Approbation de la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers et nomination d'un enchérisseur – Dépôt à la MRC de Maskinongé

2020-01-007

Il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve la liste des immeubles en vente pour défaut de paiement des impôts fonciers, selon le tableau suivant :

F5740-67-1060	F6243-03-1081
F6040-53-2322	F6342-72-3390
F6245-56-9351	F6039-16-3264
F6144-20-8287	

Il est également résolu de nommer madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, comme enchérisseur afin de représenter la municipalité et enchérir en son nom.

Il est de plus résolu de transmettre à la MRC de Maskinongé cette liste et la présente résolution avant le 20 janvier 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Coopérative Gestion Phénix – Collecte des encombrants

CONSIDÉRANT que les citoyens répondent en grand nombre à la collecte des encombrants, permettant ainsi de favoriser leur réemploi, leur récupération ou leur valorisation;

CONSIDÉRANT qu'une partie de cette collecte ne peut être ni récupérée, ni recyclée, ni valorisée et doit être amenée au site du dépôt des ordures de la Régie des matières résiduelles de la Mauricie (Régie);

2020-01-008

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à la Coopérative Gestion Phénix le contrat de douze (12) collectes sur appel des

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

encombrants sur le territoire de la municipalité, pour un montant de 16 620 \$, avant taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser que les frais d'enfouissement des matières qui ne seront pas valorisées, et par conséquent, transportées au LET, soient à la charge de la municipalité, conditionnellement à ce que la Coopérative Gestion Phénix transmette à la municipalité un relevé des tonnages recueillis tous les mois de même que les quantités valorisées, recyclées ou récupérées.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Vente de gré à gré d'un terrain pour construction résidentielle – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès a procédé à un appel public de propositions de prix dans le Nouvelliste du 13 septembre 2019 pour la vente de trois (3) terrains destinés à la construction résidentielle, soit les lots 6 265 349 (rue Anselme-Bourassa), 6 265 348 (rue Anselme-Bourassa) et 6 331 974 (rue François-Chrétien);

CONSIDÉRANT qu'une (1) proposante avait présenté une proposition de prix, pour le terrain n° 2 sur la rue Anselme-Bourassa (« Lot 2 »), non conforme puisqu'elle demandait qu'une clause au devis soit modifiée pour acquérir le terrain;

CONSIDÉRANT que suivant les dispositions de l'article 6.1 du *Code municipal*, une municipalité peut aliéner un bien d'une valeur supérieure à 10 000 \$ autrement que par enchère ou soumission publique, pourvu que cette dernière publie un avis l'annonçant;

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une autre proposition de prix pour le terrain portant le numéro de lot 6 265 348 du cadastre du Québec sis sur la rue Anselme-Bourassa (« Lot 2 »), soit la suivante :

- La proposition de prix de madame Stéphanie Leblanc pour le terrain « Lot 2 » (6 265 348), au prix de 38 500 \$.

2020-01-009

La résolution
2020-01-009 a
été abrogée
par la
résolution
2020-02-037

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la vente de gré à gré, pour la construction résidentielle, du terrain titré « Lot 2 » portant le numéro de lot 6 265 348 du cadastre du Québec, sis sur la rue Anselme-Bourassa, à madame Stéphanie Leblanc, au prix de 38 500 \$, en plus des taxes. Il est de plus résolu que toutes les dispositions prévues au document d'appel d'offres s'appliquent à la présente vente.

Il est aussi résolu que tous les frais notariés reliés à cette vente de terrain soient à la charge de l'acquéreur.

Il est de plus résolu d'autoriser le maire, M. Robert Landry, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à cette vente de terrain.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports du Québec (MTQ)

CONSIDÉRANT que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, durant l'année 2020, peuvent être réalisés dans l'emprise

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que des autorisations préalables, ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

2020-01-010

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera, ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle, durant l'année 2020;

QUE la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

QUE la Municipalité nomme monsieur Jean-René Duplessis, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Modification des résolutions numéros 2019-12-341 et 2017-11-434 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans le numéro de résolution à modifier dans les résolutions numéros 2019-12-341 et 2017-11-434 relatives à l'adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité;

2020-01-011

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie les résolutions numéros 2019-12-341 et 2017-11-434 comme suit :

Le titre de la résolution numéro 2019-12-341 et le titre de la résolution numéro 2017-11-434 se liront comme suit :

- ✓ « Modification de la résolution numéro 2016-03-097 - Adoption des dispositions concernant le stationnement dans les rues de la municipalité. »

De plus, le 4^e alinéa de la résolution numéro 2019-12-341 et le 4^e alinéa de la résolution numéro 2019-11-434 sont modifiés comme suit :

- ✓ « [...] modifie la résolution numéro 2016-03-097 par l'ajout des dispositions suivantes : [...]. »

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande d'autorisation - Droit de passage – Défi des Demois'Ailes - 2020

CONSIDÉRANT la demande du conseil d'administration du Défi des Demois'Ailes, une course à pied à relais d'environ 750 km répartie sur quatre (4) jours et nuits réalisée par une quarantaine de femmes qui auront à courir 100 km chacune, du 8 au 12 juillet 2020, au profit des maisons d'hébergement pour femmes et enfants victimes de violence conjugale présentes dans notre province;

CONSIDÉRANT que la demande consiste à obtenir un droit de passage, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6^e Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 12 juillet 2020 vers 6 h 20;

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

CONSIDÉRANT que cette demande a été autorisée par le ministère des Transports du Québec et que les organisateurs du Défi des Demois'Ailes détiennent un numéro de permis d'événement;

2020-01-012

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accorde le droit de passage aux participantes du Défi des Demois'Ailes, en provenance de Saint-Barnabé Nord, sur le chemin des Dalles, sur la rue Principale, sur le 6^e Rang et sur l'avenue Omer-Bourassa, vers Saint-Boniface, le dimanche 12 juillet 2020 vers 6 h 20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Demande d'accès gratuit à la salle Luc-Pellerin – Service d'aide en impôt – Assistance pour remplir des déclarations de revenus

CONSIDÉRANT la correspondance de madame Denise St-Pierre dans laquelle elle demande la location gratuite de la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville pour prêter assistance à des personnes qui ne sont pas en mesure de remplir leurs déclarations de revenus et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels;

CONSIDÉRANT que ce service gratuit est offert par des bénévoles;

CONSIDÉRANT que madame St-Pierre demande l'accès gratuit à cette salle du 6 au 30 avril 2020;

2020-01-013

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de madame Denise St-Pierre en donnant accès gratuitement à la salle Luc-Pellerin de l'hôtel de ville, du 6 au 30 avril 2020, aux heures normales d'ouverture de l'hôtel de ville, pour la tenue du programme d'assistance pour remplir les déclarations de revenus de personnes qui ne sont pas en mesure de le faire elles-mêmes et qui ne peuvent pas recourir à des services professionnels.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

16. Attribution de poste – Ouvrier spécialisé classe 1/Hygiène du milieu à statut temps plein

CONSIDÉRANT que monsieur Samuel Thiffeault occupe les fonctions d'Ouvrier spécialisé classe 1 - Hygiène du milieu depuis le 5 août 2019 et qu'il répond aux exigences du poste offert;

2020-01-014

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste d'Ouvrier spécialisé classe 1 - Hygiène du milieu à monsieur Samuel Thiffeault, à compter du 13 janvier 2020. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste. Il s'agit d'un poste régulier à temps plein.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

17. Attribution de poste – Journalier de classe 1 à statut saisonnier et à temps partiel

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Raymond occupe les fonctions de Journalier de classe 1 à statut saisonnier et à temps partiel depuis le 5 août 2019 et qu'il répond aux exigences du poste offert;

2020-01-015

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès attribue le poste de Journalier de classe 1 à statut saisonnier et à temps partiel à monsieur Yves Raymond, à compter du 13 janvier 2020. Le salaire et les avantages sociaux sont ceux prévus à la convention collective en vigueur pour ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Ouverture du poste de Commis à la paie et aux comptes payables

CONSIDÉRANT que madame Claudette Chrétien, Commis à la paie et aux comptes payables, prendra sa retraite le 5 juin prochain;

2020-01-016

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès désire combler le poste de Commis à la paie et aux comptes payables et il est de plus résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures pour offrir ce poste.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19. Autorisation - Appel de candidatures – Directeur(trice) adjoint(e) du Service incendie

CONSIDÉRANT qu'en raison du départ de M. Mathieu Ouellette, la municipalité a besoin d'embaucher un(e) Directeur(trice) adjoint(e) du Service incendie;

2020-01-017

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le Directeur du Service incendie à annoncer les besoins d'embauche, à procéder, avec le comité d'embauche, aux entrevues nécessaires avec les candidat(e)s et à présenter les recommandations d'embauche au conseil municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

20. Autorisation - Appel de candidatures – Membre du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT qu'il y a un (1) poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

2020-01-018

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à procéder à un appel de candidatures pour combler un (1) poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 13 janvier 2020

21. Motion de félicitations – Comité culturel et Club Optimiste le Stéphanois – Journée de Noël pour les enfants et « Les carrioles chantées »

2020-01-019

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le Comité culturel et le Club Optimiste le Stéphanois pour l'organisation de la journée de Noël pour les enfants et de l'activité « Les carrioles chantées » qui a eu lieu lors de cette journée, le 15 décembre dernier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

22. Affaires diverses

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 01;
Fin : 20 h 02.

23. Clôture de la séance

2020-01-020

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.